

M-18- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/ extension de l'installation de production de chaleur

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Nouvelle demande

The screenshot shows the 'Vos demandes' section of a web application. At the top, there are navigation tabs: 'Vue d'ensemble', 'Mon profil', 'Carnet d'adresses', 'Bâtiments', and 'Vos demandes'. Below the tabs, there is a header for 'Vue d'ensemble des demandes' with a checkbox for 'Afficher uniquement les demandes ouvertes' and a green button labeled 'NOUV. DEMANDE +'. A table with columns 'ID', 'Statut', 'Date', 'Bâtiment', 'Propriétaire', 'Mesure', 'Canton', and 'Action' is shown, but it contains no data, with the text 'Aucune donnée disponible dans le tableau' below it. At the bottom right, there are 'PRÉCÉDENT' and 'SUIVANT' buttons.

2. Choix de la mesure

The screenshot shows the 'Nouv. demande' form in the 'Mesure' step. The navigation tabs at the top are the same as in the previous screenshot. Below the tabs, there is a progress bar with steps: 'Mesure', 'Propriétaires et contacts', 'Bâtiment', 'Données spécifiques de la mesures', 'Résumé', and 'Soumettre'. The 'Mesure' step is active. The form is divided into several sections with radio button options:

- Enveloppe du bâtiment**
 - Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre
- Installations techniques**
 - Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
 - Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
 - Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
 - Pompe à chaleur air/eau
 - Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
 - Raccordement à un réseau de chauffage
 - Installation solaire thermique
- Travaux de rénovation globale**
 - Amélioration de la classe CECEB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale
- Nouvelle construction**
 - Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
 - Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECEB A/A
- Réseaux de chaleur**
 - Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

On the right side, there is a green box with the following text:

M-18 : Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/ extension de l'installation de production de chaleur

Conditions d'entrée en matière

1. La distribution de chaleur s'effectue dans des bâtiments existants.
2. La distribution de chaleur dans les nouvelles constructions ne donne droit à aucune contribution.
3. La chaleur industrielle ne donne pas droit à une contribution.
4. Les cas particuliers sont traités au cas par cas.
5. La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2021](#)

At the bottom, there are 'ANNULER' and 'SUIVANT >' buttons.

M-18 - Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/ extension de l'installation de production de chaleur

3. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouv. demande

Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire ⓘ Je suis le propriétaire

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

Nouvelle adresse

* Type

Propriétaire * Rue Nr

Contact de l'entreprise Propriété par étage

Compléments d'adresse

* Titre * NPA * Localité

* Pays

Suisse

* Prénom * Nom

* Téléphone 1 Téléphone 2

* E-Mail

4. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouv. demande

Mesure Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment

M-18 - Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/ extension de l'installation de production de chaleur

5. Données spécifique aux mesures

Vue d'ensemble

Mon profil

Carnet d'adresses

Bâtiments

Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure

✓ Propriétaires et contacts

✓ Bâtiment

Données spécifiques de la mesure

Annexes

Résumé

Soumettre

Conditions d'entrée en matière

1. La distribution de chaleur s'effectue dans des bâtiments existants.
2. La distribution de chaleur dans les nouvelles constructions ne donne droit à aucune contribution.
3. La chaleur industrielle ne donne pas droit à une contribution.
4. Les cas particuliers sont traités au cas par cas.

Conditions techniques

1. La chaleur obtenue doit provenir au moins à 75% des énergies renouvelables ou des rejets thermiques, tant pour la production/acquisition de chaleur que pour la distribution de chaleur dans le réseau.
2. Le projet engendre la distribution d'un supplément de chaleur issue des énergies renouvelables ou des rejets thermiques par rapport à la situation initiale.
3. Le seul remplacement d'une installation, sans extension, ne donne pas droit à une contribution.
4. L'énergie supplémentaire distribuée est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.
5. Lorsque l'application des taux de contribution conduit à une subvention supérieur à CHF 500'000.-, celle-ci pourra faire l'objet d'une appréciation indépendante de ces taux.
6. Les unités de référence en MWh/an (valeur de planification conformément au dimensionnement de l'installation) ou en m2 SRE doivent être déterminées par l'exploitant du réseau de chauffage et clairement documentées (détails voir descriptif du programme).
7. Pour les installations avec rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), seule la production de chaleur dépassant les exigences minimales énergétiques de la RPC donne droit à une contribution. Ce volume est à justifier en fonction du projet considéré.
8. L'exploitant du réseau de chauffage met à disposition du canton les données nécessaires visant à éviter la comptabilisation à double.

Extrait des conditions générales

1. Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
2. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.
3. Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Plan d'implantation (carte topographique) de la nouvelle chaufferie (y compris coordonnées géo référencées) et des bâtiments raccordés sur celle-ci
- Liste des bâtiments alimentés, avec indications, notamment des N°EGID, des SRE, des puissances nécessaires et des consommations annuelles de chaleur
- Schéma de principe de l'installation de production de chaleur
- Schéma de principe de la distribution de chaleur
- Devis général des travaux de production de chaleur yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Devis général des travaux de distribution de chaleur yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, etc.)
- Informations sur la production de chaleur (production ou acquisition de chaleur) avec brève description de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que justification de la part minimale de 75% d'énergies renouvelables ou de rejets thermiques

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* Coûts d'investissement en CHF

CHF



* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* Type de projet



* Source principale des énergies renouvelables dans le réseau de chaleur



* Nom de l'exploitant du réseau de chaleur à distance

* Adresse de la centrale de production chaleur

* Existe-t-il des projets de compensation dans le domaine des réseaux de chaleur locaux et à distance (p. ex. par la Fondation Kliik)?

Oui Non

* Le QM Chauffages au bois est-il appliqué pour la planification et la réalisation du projet?

Oui Non

* Valeur de référence « Production »

MWh/an



* Valeur de référence « Distribution »

MWh/an



* Valeur de référence « Production » (SRE)

m²



* Valeur de référence « Distribution » (SRE)

m²



* Les données nécessaires ont-elles été mises à disposition du canton pour éviter la comptabilisation à double?

Oui Non

* Part d'énergie renouvelable ou de rejets thermiques dans le réseau de chaleur plus grand que 75%? (Oui/Non)

* Réseau anergie ? (Oui/Non)

* Le SEFH souhaite élaborer une carte montrant les projets exemplaires réalisés dans le cadre du programme bâtiments. Les données publiées sont uniquement le type d'installation et l'emplacement.

Remarques

⊘ ANNULER

← RETOUR

SUIVANT >

6. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques de la mesure **Annexes** Résumé Soumettre

Cliquez ici pour ajouter des fichiers

SELECTIONNER DES FICHIERS 

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Plan d'implantation (carte topographique) de la nouvelle chaufferie (y compris coordonnées géo référencées) et des bâtiments raccordés sur celle-ci
- Liste des bâtiments alimentés, avec indications, notamment des N°EGID, des SRE, des puissances nécessaires et des consommations annuelles de chaleur
- Schéma de principe de l'installation de production de chaleur
- Schéma de principe de la distribution de chaleur
- Devis général des travaux de production de chaleur y compris travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Devis général des travaux de distribution de chaleur y compris travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, etc.)
- Informations sur la production de chaleur (production ou acquisition de chaleur) avec brève description de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que justification de la part minimale de 75% d'énergies renouvelables ou de rejets thermiques

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos, des plans, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés :

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER

< RETOUR SUIVANT >

7. Résumé de la demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques de la mesures ✓ Annexes **Résumé** Soumettre

8. Soumettre

Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.

Visualisation de la plateforme pour la demande d'achèvement

Une fois les travaux terminés, vous devez vous connecter à la plateforme de demande afin d'enregistrer la fin des travaux. La procédure est similaire à celle de la demande de subvention. La demande de versement des subventions dûment remplie doit être signée et envoyée au centre de traitement. Les documents listés ci-dessous doivent être téléchargés de manière groupée sur la plateforme de traitement.

Liste des annexes à fournir sur la plateforme :

- Formulaire d'achèvement des travaux signé
- Liste définitive des bâtiments alimentés, avec notamment indications des N° EGID, des SRE, des puissances nécessaires et des consommations annuelles de chaleur
- Factures finales complètes des travaux de production de chaleur, yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Factures finales complètes des travaux de distribution de chaleur, yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, etc.)
- Protocoles de mise en service de la production de chaleur, dûment rempli et signé, yc indications des réglages
- Protocoles de mise en service de la distribution de chaleur, dûment rempli et signé, yc indications des réglages
- Photos de la production de chaleur
- Photos de la distribution de chaleur
- Si production de chaleur à bois, certificat QM
- Relevés de l'état des compteurs d'énergie
- Coordonnées bancaires au nom du requérant : bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement